

Montréal, le 12 novembre 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M ^{es} Joelle Cardinal et Simon Turmel Hydro-Québec– Affaires juridiques 4 ^e étage 75, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4	M ^e Nicolas Dubé Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l. 1 Place Ville Marie, bureau 3700 Montréal (Québec) H3B 3P4 Canada
--	---

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029
Dossier R-4110-2019 phase 3**

Chère consœur,
Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la correspondance de l'AQPER ([C-AQPER-0053](#)) du 11 novembre dernier, appuyée par l'APNQL ([C-APNQL-0012](#)) et par l'AQCIE-CIFQ ([C-AQCIE-CIFQ-0041](#)), requérant un délai additionnel pour le dépôt de sa preuve dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accueille la demande et fixe **au 26 novembre 2021 à 15 h30** la date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants et des commentaires écrits des personnes intéressées.

Conséquemment, la Régie décale de deux jours également la date du dépôt de la réplique du Distributeur, soit **jusqu'au 2 décembre 2021 à 15h30**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml